



DELIBERATION N° 2026-01

Objet : Modification des statuts

L'assemblée générale de l'association des coureurs de Loches, valablement réunie le 13 mars 2026, a décidé à l'unanimité des membres présents une modification des statuts comme suit :

- L'article 11.2 est modifié, et rédigé comme suit :
Le nombre de membres du comité directeur est de 13. Les membres sortant sont rééligibles.

Loches, le 15 mars 2026

Le Président

Patrick DENIAU